

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-GERMAIN-DE-GRANTHAM**

Procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil municipal tenue le lundi 5 juin 2023, à 19 h 30, située au Centre des loisirs au 305, rue St-Pierre, Saint-Germain-de-Grantham.

Madame la mairesse, Nathacha Tessier, préside cette séance et les conseillers(ères) suivants(es) sont présents(es) :

Conseillère # 1 M <sup>me</sup> Sarah McAlden	Conseiller # 4 M <sup>me</sup> Chantal Nault
Conseillère # 2 M <sup>me</sup> Chantal St-Martin	Conseiller # 5 M. Jean-François Forget
Conseiller # 3 M. Patrice Boislard	Conseiller # 6 M. Sylvain Proulx

M<sup>me</sup> Julie Galarneau, directrice générale, agit à titre de greffière d'assemblée à cette séance.

**2. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Madame la mairesse, Nathacha Tessier, constate le quorum à 19 h 30 et déclare la séance ouverte.

**ORDRE DU JOUR**  
**5 juin 2023**

1. Ouverture de la séance ordinaire;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption des comptes;
4. Adoption du procès-verbal du 1er mai 2023;
5. Dépôt des permis mai 2023;
6. Rapport des comités (suivi dossiers);
7. Rapport du maire sur les faits saillants;
8. Période de questions;



- No. F030

ns Juridiques FD Inc., Farnham (Québec) - 1-800-363-9251 - www.idenlig.

L

13.5 Ministère de la Sécurité publique : Service de la Sûreté du Québec, facture totale de 770 279.00\$, dont le 1<sup>er</sup> versement est dû le 30 juin 2023, d'une somme de 384 140.00\$;

13.6 Inscription congrès FQM, septembre 2023;

13.7 Autoriser l'embauche temporaire de l'adjointe de direction;

13.8 Autoriser la liste des dossiers à détruire;

14. **CORRESPONDANCE**

15. **VARIA**

16. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

17. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE.**

(101.06.2023)

2. **Adoption de l'ordre du jour**

**Sur proposition de Sylvain Proulx,  
Appuyé de Sarah McAlden**

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour.

**Adoptée** à l'unanimité en laissant l'item varia ouvert.

DP-(102.06.2023)

3. **Adoption des comptes**

La directrice générale dépose, à cette séance du conseil, la liste des comptes à payer.

**Sur proposition de Sylvain Proulx,  
Appuyé de Patrice Boislard,**

Il est résolu d'adopter les comptes tels que présentés pour les bordereaux de dépenses, au 2 juin 2023, à la somme de 421 873.34\$.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers.

(103.06.2023)

4. **Adoption du procès-verbal du 1er mai 2023**

**Sur proposition de Chantal Nault,  
Appuyé de Patrice Boislard**

Il est résolu d'adopter le procès-verbal du 1er mai 2023 tel que présenté.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers.

DP-(104.06.2023)

5. **Dépôt des permis mai 2023;**

La directrice générale dépose, à cette séance du conseil, la liste des informations concernant les permis et certificats pour avril 2023 de l'officier en environnement et bâtiment.

DP-(105.06.2023)

6. **Rapport des comités (suivi dossiers)**



**Sur proposition de Sylvain Proulx,  
Appuyé de Sarah McAlden,**

**IL EST RÉSOLU :**

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

**QUE** le conseil autorise la Municipalité à utiliser les services d'ingénierie et d'expertise technique de la FQM afin d'effectuer la planification et la gestion de son territoire, de ses infrastructures et de ses équipements municipaux, et qu'à cette fin la Municipalité conclue une entente avec la FQM;

**QUE** la directrice générale, Mme Julie Galarneau, soit autorisée à signer, pour le compte de la Municipalité, l'entente visant la fourniture de services techniques par la FQM applicable pour l'ensemble des municipalités ;

**QUE** la directrice générale soit autorisée à effectuer toute formalité découlant de cette entente.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers.**

(109.06.2023)

**9.3 Autoriser l'offre de services professionnels de Techni-Consultant pour les travaux de pavage des diverses rues**

**ATTENDU** la discussion des membres du conseil;

**ATTENDU QUE** des travaux de pavage sont prévus dans diverses rues;

**ATTENDU QUE** la firme Techni-Consultant était déjà impliquée dans le dossier;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Sur proposition de Patrice Boislard,  
Appuyé de Sylvain Proulx,**

Il est résolu d'octroyer le mandat de services professionnels de la firme Techni-Consultant pour les travaux de pavage des diverses rues, pour une somme de 7 990.00\$ taxes incluses.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers.**

(110.06.2023)

**9.4 Autoriser l'offre de service pour l'entretien du système de ventilation de l'usine d'épuration des eaux usées**

**ATTENDU** la discussion des membres du conseil;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Sur proposition de Sarah McAlden,  
Appuyé de Patrice Boislard,**

Il est résolu d'octroyer le mandat de services pour l'entretien du système de ventilation de l'usine d'épuration des eaux usées pour la somme de 5 440.00\$ plus taxes. La résolution est pour l'année 2023 seulement, la municipalité se réserve le droit de réévaluer les besoins pour 2024.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers.**



AM(113.06.2023)

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**11.2 Avis de motion projet de règlement #825-23 modifiant le règlement de construction #622-19**

**AVIS DE MOTION** est par la présente donné par **Chantal Nault**, qu'à une prochaine séance de conseil soit soumis pour adoption le projet de règlement #825-23 modifiant le règlement de construction #622-19.

(114.06.2023)

**11.3 Adoption du projet de règlement #825-23 modifiant le règlement de construction #622-19**

**Considérant** l'entrée en vigueur du Règlement sur les dérogations mineures #622-19 le 24 janvier 2020;

**Considérant qu'il y a lieu d'apporter des modifications à la réglementation;**

**Attendu** l'avis de motion donné le 5 juin 2023;

**En conséquence**, le conseil de la Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham adopte à l'unanimité le projet de règlement #825-23 modifiant le Règlement #622-19, qu'il y soit statué et décrété ce qui suit :

**Article 1 :** Modification de l'article 21

L'article 21 du règlement #622-19 est modifié par l'ajout au premier alinéa, de la phrase « L'utilisation de pieux en béton ou de pieux métalliques qui sont vissés dans le sol peuvent être utilisés pour bâtiment principal ou toute pièce habitable, s'il est approuvé par un ingénieur. » à la suite de « fondations permanentes continues de béton coulé. »

**Article 2 :** Ce règlement entre en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.

Julie Galarneau  
Directrice générale

Nathacha Tessier  
Mairesse

AM(115.06.2023)

**11.4 Avis de motion projet de règlement #826-23 modifiant le règlement permis et certificats #623-19**

**AVIS DE MOTION** est par la présente donné par **Sarah McAlden**, qu'à une prochaine séance de conseil sera soumis pour adoption le projet de règlement #826-23 modifiant le règlement permis et certificats #623-19.

(116.06.2023)

**11.5 Adoption du projet de règlement #826-23 modifiant le règlement permis et certificats #623-19**

**Considérant** l'entrée en vigueur du Règlement sur les dérogations mineures no. 623-19 le 24 janvier 2020;

**Considérant qu'il y a lieu d'apporter des modifications à la réglementation;**

**Attendu** l'avis de motion donné le 5 juin 2023;



(119.06.2023)

le propriétaire du lot d'obtenir le consentement des autres propriétaires ayant une servitude.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers.

#### **11.8 Dossier SPAD-002-2023, cas de morsure de chien**

**ATTENDU** la discussion des membres du conseil;

**ATTENDU QU'un** cas de morsure de chien a eu lieu sur le territoire de la municipalité;

**ATTENDU QU'en** cas de morsure de chien la municipalité exige une évaluation complète d'un vétérinaire;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Sur proposition de Chantal St-Martin,  
Appuyé de Sarah McAlden,**

Il est résolu de transmettre le dossier SPAD-002-2023 à un vétérinaire pour l'évaluation, aux frais du propriétaire.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers.

(120.06.2023)

#### **11.9 Demande pour la signature d'une entente intermunicipale avec la MRC de Drummond concernant l'application des dispositions du régime transitoire relatives aux ponceaux en cours d'eau**

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) a, par le biais de l'article 117 du *Régime transitoire de gestion des zones inondables, des rives et du littoral*, invalidé en tout ou en partie les dispositions relatives aux ponceaux en cours d'eau du règlement MRC-534 sur l'écoulement des eaux de la MRC;

**CONSIDÉRANT QUE** le MELCCFP a redirigé la compétence relative aux ponceaux en cours d'eau aux municipalités locales et que ces ouvrages sont désormais assujettis à une autorisation auprès de la municipalité locale en vertu des articles 6 et 7 du Régime transitoire;

**CONSIDÉRANT QUE** les ponceaux en cours d'eau sous-dimensionnés ou mal installés constituent des obstructions au libre écoulement de l'eau;

**CONSIDÉRANT** le besoin de support de certaines municipalités dans l'évaluation des demandes de permis de ponceaux en cours d'eau;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Drummond possède déjà l'expertise nécessaire pour l'application des normes relatives aux ponceaux en cours d'eau;

**CONSIDÉRANT QUE** selon l'article 569.0.1 du Code municipal, une municipalité peut, par une entente, déléguer à la MRC l'exercice d'un tout ou d'une partie d'un domaine de sa compétence;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Sur proposition de Patrice Boislard,  
Appuyé de Jean-François Forget,**

DE DEMANDER à la MRC la signature d'une entente intermunicipale concernant l'application des dispositions du régime transitoire relatives aux ponceaux en cours d'eau.



(125.06.2023)

**ATTENDU** la discussion des membres à ce sujet ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Sur proposition de Sylvain Proulx,  
Appuyé de Jean-François Forget**

Il est résolu de mandater la firme SAV3 – Cabinet Conseil Inc pour rédiger la planification stratégique, pour la somme de 3 925.00\$.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers.

**13.3 Schéma de couverture de risques en sécurité incendie / plan de mise en œuvre / avis et adoption**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 29 de la *Loi sur la sécurité incendie* qui stipule que le schéma de couverture de risques incendie doit être révisé suivant son échéance;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Drummond a procédé à la révision de son Schéma de Couverture de Risques Incendie (SCRI) au cours de l'année 2022;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC a soumis à toutes les municipalités de son territoire les propositions que ces dernières devront respecter et appliquer telles que formulées dans le projet de plan de mise en œuvre;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu des articles 15 et 16 de la *Loi sur la sécurité incendie*, les municipalités doivent donner un avis favorable et adopter le plan de mise en œuvre en transmettant une résolution en ce sens à la MRC;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Sur proposition de Sarah McAlden,  
Appuyé de Patrice Boislard**

**ET RÉSOLU**

**DE DONNER** un avis favorable aux propositions de la MRC telles que formulées dans le projet de plan de mise en œuvre qui accompagne le projet de schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie.

**D'ADOPTER** le plan de mise en œuvre applicable au territoire de la Municipalité ainsi que de respecter et de réaliser celui-ci lorsqu'il sera en vigueur.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers.

(126.06.2023)

**13.4 Traitement des matières organiques / protocole d'entente / adoption et signature**

**CONSIDÉRANT QUE** l'entente entre la MRC et Gesterra pour la gestion et le traitement des matières organiques provenant des municipalités de la MRC de Drummond prendra fin le 31 décembre 2023 ;

**CONSIDÉRANT** l'adoption par la MRC de Drummond de la résolution MRC13367//04/23 l'autorisant à procéder à cet appel d'offres en commun (fourniture de services) pour la gestion et le traitement des matières organiques pour et au nom des municipalités participantes ;



**Sur proposition de Sylvain Proulx,  
Appuyé de Chantal St-Martin,**

Il est résolu d'inscrire les élus nommés précédemment au congrès de la FQM 2023;

**QUE** les frais d'hébergement, de repas et de déplacement soient remboursés sur présentation de pièces justificatives.

**Adopté** à l'unanimité des membres.

(129.06.2023)

**13.7 Autoriser l'embauche temporaire de l'adjointe de direction**

**ATTENDU** la discussion des membres à ce sujet;

**ATTENDU** la prolongation du congé de maternité de l'adjointe en poste;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Sur proposition de Sarah McAlden,  
Appuyé de Sylvain Proulx,**

Il est résolu d'autoriser l'embauche temporaire de l'adjointe de direction.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers.

(130.06.2023)

**13.8 Autoriser la liste des dossiers à détruire**

**Sur proposition de Sylvain Proulx,  
Appuyé de Chantal Nault,**

Il est résolu d'autoriser la liste des dossiers à détruire.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers.

**14. CORRESPONDANCE**

**15. VARIA**

(131.06.2023)

**15.1 Autoriser la directive de chantier pour les travaux de la rue  
Watkins**

**ATTENDU** la recommandation de l'ingénieur au dossier;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Sur proposition de Sylvain Proulx,  
Appuyé de Chantal Nault,**

Il est résolu d'autoriser la directive de chantier pour les travaux de la rue Watkins, à la somme de 21 496.30\$;

**Adopté** à l'unanimité des membres.

(132.06.2023)

**15.2 Octroyer les services professionnels d'ingénierie pour la réfection  
de la route Ferron**

**ATTENDU** la discussion des membres du conseil;

**ATTENDU** la recommandation du directeur des travaux publics;